



# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2017

### Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire et Alain PHILIPPE – Maire délégué –  
André MASLANKIEWICZ – Fabrice GROS – Emile PERRAUD - Patricia JANTET – Michel BATTISTELLA  
Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.  
Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO – Jimmy GRONDIN - René GUIGARD -  
Christine LECHON – Céline MAFFRE – Francisco MARTINEZ - Cécile MICHAUD - Frédérique MOISSET et  
Jean-Michel SALQUE, conseillers municipaux.

Excusés : Mmes Christine JACQUET - Aline LAZZAROTTO - Vanessa VEILLON et Mr Patrick CHARNAVY

Absents : Mrs Jean-Pierre COQUARD - Stéphane DEBERNARDI -

Pouvoirs : Christine JACQUET à Bernard MICHAUD – Vanessa VEILLON à Céline MAFFRE et Patrick  
CHARNAVY à Didier BONNARD

Secrétaire de séance : Frédérique MOISSET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de gestion
- Vote des comptes administratifs
- Délibération relative au vote des taux TH, TFB, TFNB (lissage des taux)
- Vote surtaxe Eau
- Uniformisation et vote de la Taxe d'Aménagement
- Uniformisation et vote de la Participation à l'Assainissement Collectif
- Vote du budget primitif de la commune nouvelle et des budgets annexes des communes déléguées
- Indemnités de fonction des élus (modification de la délibération du 05/01/17)

Madame Frédérique MOISSET est nommée secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 02 février 2017 : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance en soulignant l'implication et le travail de Mr FORT adjoint et plus généralement de la commission des finances dont il a la responsabilité.

Dès l'installation de la nouvelle équipe municipale tous les membres se sont attachés à étudier les comptes des 2 communes historiques pour la préparation du budget primitif 2017.

Monsieur Bonnard leur adresse tous ses remerciements.

### Approbation comptes de gestion 2016

Présentés par Monsieur le Maire, les comptes de la gestion 2016, pour la commune déléguée Pugieu et la commune déléguée Chazey-Bons établis par le comptable public sont approuvés à l'unanimité (budget principal et budgets annexes).

Vote des comptes administratifs 2016

A l'issue de la présentation, Monsieur Didier BONNARD a quitté la salle des délibérations et n'a pas fait valoir le pouvoir qui lui a été délivré.

Le conseil municipal à l'unanimité, a voté le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 des trois budgets de la commune déléguée Chazey-Bons(budget principal et budgets annexes eau / assainissement)qui font apparaître les résultats suivants :

**COMMUNE DELEGUEE CHAZEY-BONS**

Budget principal

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : = | 298 765.03 € |
| Report 002 =               | 286 300.85 € |
| Report 001 =               | 10 302.02 €  |
| Résultat de clôture =      | 595 367.90 € |

Budget eau

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice = | 19 804.44 €  |
| Report 002 =             | 40 771.27 €  |
| Report 001 =             | 52 259.47 €  |
| Résultat de clôture =    | 112 835.18 € |

Budget assainissement

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : = | - 4 220.71 € |
| Report 002 =               | 33 557.49 €  |
| Report 001 =               | 13 405.50 €  |
| Résultat de clôture =      | 42 742.28 €  |

Puis l'assemblée a pris connaissance du COMPTE ADMINISTRATIF de la commune déléguée Pugieu.

A l'issue de la présentation, Monsieur Alain PHILIPPE a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité, a voté le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 des deux budgets de la commune déléguée de Pugieu(budget principal et budget annexe assainissement)qui font apparaître les résultats suivants :

**COMMUNE DELEGUEE PUGIEU**

Budget principal

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice = | - 849.44 €    |
| Report 002 =             | 126 005.09 €  |
| Report 001 (déficit) =   | - 13 231.09 € |
| Résultat de clôture =    | 111 924.56 €  |

Budget assainissement

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice = | 2 947.31 €  |
| Report 002 =             | 4 702.15 €  |
| Report 001 =             | 50 342.80 € |
| Résultat de clôture =    | 57 992.26 € |

## Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient comme chaque année avant le vote du budget primitif de déterminer les taux des contributions directes.

Il précise que dans le cadre de la création de commune nouvelle, lorsque l'écart constaté entre les taux des communes historiques est supérieur à 10%, la loi prévoit la possibilité d'un lissage sur une durée de 12 ans.

Monsieur Bonnard indique que la commune nouvelle CHAZEY-BONS entre dans cette configuration pour les taux de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière Non Bâtie. Il a donc sollicité l'aide des services fiscaux afin de déterminer les taux qui pourraient s'appliquer avec un lissage sur 12 ans.

Le taux devenant identique à partir de la 13<sup>ème</sup> année.

Les propositions des services fiscaux ont été étudiées par la commission des finances et

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- VOTE ainsi qu'il suit les taux pour l'année 2017 :

**Taxe d'habitation TH : 9.87**

**Taxe foncière propriétés bâties TFPB : 9.16**

**Taxe foncière propriétés non bâties TFPNB : 24.07**

- DECIDE de faire un lissage sur 12 ans pour les taux de taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés non bâties

## Surtaxe eau

Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation du réseau d'eau potable du hameau de Chazey et la nécessité d'auto équilibre du budget primitif du service de l'eau potable.

En conséquence, il fait part de la proposition de la commission des finances de passer la surtaxe eau à 0.90€/m3 (actuellement 0.70€).

Monsieur Bonnard précise que seule la population de Chazey-Bons est impactée par cette mesure, la distribution de l'eau sur la commune historique de Pugieu étant gérée par un syndicat intercommunal avec la commune d'Andert-Condon.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## Harmonisation des taux de la taxe d'aménagement et de la participation à l'assainissement collectif

- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, fixe le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, et décide de maintenir l'exonération actuelle définie en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+), ainsi que d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable de travaux (DP).
- Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L1331-7 du code de la santé publique il a été instauré sur chaque commune historique une participation pour l'assainissement collectif (P.A.C.).

Il précise que dans un souci de simplification et d'équité, il convient d'harmoniser les tarifs qui s'appliqueront sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle CHAZEY-BONS et propose de maintenir les tarifs en vigueur dans la commune déléguée Chazey-Bons selon le tableau ci-dessous :

|  |                  |
|--|------------------|
| Maison individuelle  | 900€/logement    |
| Constructions collectives  | 600€/logement    |
| Batiments :<br>- industriels<br>- artisanaux<br>- commerciaux<br>- bureaux<br>- services<br>- hôtellerie<br>- restauration | 900€/branchement |

Proposition adoptée à l'unanimité.

### Vote du budget primitif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité VOTE les budgets primitifs pour l'année 2017 qui s'équilibrent comme suit :

☞ pour le **BUDGET COMMUNAL CHAZEY-BONS** (commune nouvelle) :

→ Section d'exploitation : 1 330 263.19 €

→ Section d'investissement : 744 000.00 €

☞ pour le **BUDGET ASSAINISSEMENT** commune déléguée Chazey-Bons :

→ Section d'exploitation : 69 027.44 €

→ Section d'investissement : 47 811.00 €

☞ pour le **BUDGET EAU** commune déléguée Chazey-Bons:

→ Section d'exploitation : 106 266.40 €

→ Section d'investissement : 268 786.00 €

☞ pour le **BUDGET ASSAINISSEMENT** commune déléguée Pugieu

→ Section d'exploitation : 18 745.07 €

→ Section d'investissement : 60 012.19 €

### Indemnités de fonction Maire et Adjoint

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 janvier fixant les indemnités de fonction du Maire et des adjoints.



Il indique que le décret n°2017-85 du 26/01/2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

En conséquence, la délibération du 5 janvier ne répond plus au cadre législatif et il convient, d'une part de l'annuler et d'autre part de se prononcer à nouveau.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ANNULE la délibération 17-02 du 05 janvier 2017 ;
- CONFIRME la volonté des élus de chaque commune historique de ne pas générer de charge supplémentaire en raison de la création de la commune nouvelle,
- CONFIRME QUE le Maire et les adjoints ne souhaitent pas bénéficier du changement de strate démographique,
- CONFIRME la décision de maintenir le montant des indemnités de fonction selon les taux fixés par les délibérations antérieures de chaque commune historique conformément au tableau ci-dessous :

| NOM                 | FONCTION      | Taux/Ind Brut terminal de référence |
|---------------------|---------------|-------------------------------------|
| BONNARD Didier      | MAIRE         | 31%                                 |
| PHILIPPE Alain      | Maire Délégué | 17%                                 |
| MASLANKIEWICZ André | ADJOINT       | 8.25%                               |
| GROS Fabrice        | ADJOINT       | 5.9%                                |
| PERRAUD Emile       | ADJOINT       | 8.25%                               |
| JANTET Patricia     | ADJOINT       | 5.9%                                |
| BATTISTELLA Michel  | ADJOINT       | 8.25%                               |
| MICHAUD Bernard     | ADJOINT       | 5.9%                                |
| FORT Bruno          | ADJOINT       | 8.25%                               |

- DIT QUE les indemnités de fonction du Maire et des adjoints suivront l'évolution de la valeur du point sans que l'assemblée n'ait à se prononcer.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.**

**Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 27 mars 2017.**

A Chazey-Bons, le 1<sup>er</sup> avril 2017

Le Maire, Didier BONNARD

